

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Office de la Marine Marchande et des Ports

Domaine de la prestation : Marine Marchande

Objet de la prestation : Visite périodique d'un navire.

Conditions d'obtention

Navire tunisien.

Pièces à fournir

Demande sur imprimé administratif.

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Dépôt de la demande;- Visite du navire à la date fixée ;- Délivrance du PV de visite et des titres de sécurité en cas de visite concluante.	Commission de visite de sécurité.	Quinze jours.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Service régional ou local de la Marine Marchande.

Adresse : Port où se trouve le navire.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Lieu de dépôt du dossier.

Délai d'obtention de la prestation

Quinze jours.

Références législatives et/ou réglementaires

Code de la police administrative de la navigation maritime promulgué par la loi n° 76-59 du 11 juin 1976, tel que modifié et complété par la loi n° 2004-4 du 20 janvier 2004 (articles 34 et 41).
--